

Direction des Etudes des  
Répertoires et des Statistiques

**ETUDE**

mars 2016

Les décès  
des salariés agricoles  
à la suite d'un accident  
du travail, de trajet ou d'une  
maladie professionnelle  
en 2012, 2013 et 2014

Données nationales

# LES DECES DES SALARIES AGRICOLES A LA SUITE D'UN ACCIDENT DU TRAVAIL, DE TRAJET OU D'UNE MALADIE PROFESSIONNELLE EN 2012, 2013 ET 2014.

## Données nationales

DIRECTION DES ETUDES, DES REPERTOIRES  
ET DES STATISTIQUES

**Directeur de la publication :**

Alain PELC

[pelc.alain@ccmsa.msa.fr](mailto:pelc.alain@ccmsa.msa.fr)

Département "Retraite - Famille - Observatoire  
des risques professionnels agricoles (ORPA)  
- Accidents du travail"

Rakhsat SLEIMAN

[sleiman.rakhsat@ccmsa.msa.fr](mailto:sleiman.rakhsat@ccmsa.msa.fr)

Rédacteur en chef :

David FOUCAUD

[foucaud.david@ccmsa.msa.fr](mailto:foucaud.david@ccmsa.msa.fr)

Étude réalisée par :

Katell GORVAN

[gorvan.katell@ccmsa.msa.fr](mailto:gorvan.katell@ccmsa.msa.fr)

Mise en forme :

Marie-Claude MASTAIN

Michèle LALLAOURET

Diffusion :

Claudine GAILLARD

[gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr](mailto:gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr)

Mireille MEDELICE

[Medelice.mireille@ccmsa.msa.fr](mailto:Medelice.mireille@ccmsa.msa.fr)

# SOMMAIRE

<b>LISTE DES TABLEAUX.....</b>	<b>3</b>
<b>LISTE DES GRAPHIQUES .....</b>	<b>3</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>5</b>
<b>SOURCES ET DEFINITIONS.....</b>	<b>5</b>
<b>I - LES ACCIDENTS DU TRAVAIL REPRESENTENT 71,4 % DES DECES .....</b>	<b>6</b>
<b>II - NEUF VICTIMES SUR DIX SONT DES HOMMES .....</b>	<b>7</b>
<b>III - LES ACCIDENTS DE LA CIRCULATION ROUTIERE SONT A L'ORIGINE DE PRES DU TIERS DES DECES DE 2012 A 2014.....</b>	<b>9</b>
1 - Le secteur des exploitations de cultures et d'élevage concentre plus de la moitié des accidents de la circulation .....	9
2 - Dans près d'un tiers des accidents, la victime se trouvait sur un deux roues .....	10
<b>IV - SIX ACCIDENTS DU TRAVAIL MORTELS SUR DIX ONT POUR ORIGINE L'UTISATION D'UNE MACHINE OU UN ACCIDENT CARDIO-VASCULAIRE.....</b>	<b>11</b>
1 - Les exploitations de cultures et d'élevage sont les plus concernées avec 47,1 % de décès en lien avec un accident du travail .....	11
2 - Les accidents mortels surviennent le plus souvent le mercredi .....	12
3 - Trois accidents mortels du travail sur dix sont liés à l'utilisation d'une machine .....	12
4 - Les décès d'origine cardio-vasculaire concernent les salariés de plus de 30 ans .....	13
Chiffres clés pour la période 2012-2014 .....	14
<b>ANNEXE CATEGORIES DE RISQUE DES SALARIES AGRICOLES.....</b>	<b>15</b>

## GRAPHIQUES ET TABLEAUX

### LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 :	Nombre d'ATMP mortels sur les cinq dernières années .....	6
Tableau 2 :	Nombre cumulé 2012-2014 de décès selon le type d'ATMP et le sexe de la victime.....	8
Tableau 3 :	Nombre cumulé 2012-2014 de décès selon le type d'accident et l'âge de la victime.....	8
Tableau 4 :	Nombre cumulé 2012-2014 de décès selon l'ancienneté de la victime.....	9

### LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 :	Taux de fréquence des ATMP mortels depuis 2000 .....	6
Graphique 2 :	Répartition des ATMP mortels selon le type d'accidents de 2012 à 2014.....	7
Graphique 3 :	Age des victimes de décès en 2012-2014 selon le type d'accident .....	8
Graphique 4 :	Nombre d'accidents de circulation routière par type de véhicule de la victime .....	10
Graphique 5 :	Nombre d'accidents mortels du travail de 2012 à 2011 suivant le secteur d'activité de la victime .....	11
Graphique 6 :	Répartition du nombre de décès par catégorie d'accident du travail de 2012 à 2014.....	12

## Résumé

**Entre 2012 et 2014, 87 décès suite à un accident ou une maladie professionnelle sont dénombrés en moyenne chaque année pour les salariés agricoles**

*De 2012 à 2014, en France métropolitaine, 262 décès de salariés agricoles, sont reconnus comme faisant suite à un accident du travail, un accident de trajet ou une maladie professionnelle, soit une moyenne annuelle de 87 décès.*

### **Neuf victimes sur dix sont des hommes**

Sur la période 2012-2014, 187 décès sont dus à un accident du travail, 69 à un accident de trajet et 6 à une maladie professionnelle.

Les hommes sont concernés par 9 décès sur 10, tous types d'ATMP confondus.

La moyenne d'âge des victimes est de 42,1 ans. Les trois cinquièmes ont plus de 40 ans. Les victimes d'un accident de trajet sont plus jeunes, la moitié a moins de 30 ans.

Un cinquième des décès d'un accident du travail ou de trajet concernent les nouveaux embauchés depuis moins d'un mois.

### **Un tiers des décès sont des accidents de la circulation**

On dénombre 84 accidents de la circulation (du travail ou de trajet) sur la période, soit un tiers des décès.

Le secteur des exploitations de cultures et d'élevage sont les plus touchés par les accidents mortels de la circulation avec 53,6 % des décès.

La moitié des victimes se trouvait dans un véhicule de tourisme et un tiers sur un deux roues.

### **Six accidents du travail sur dix ont pour origine l'utilisation d'une machine ou un accident cardio-vasculaire**

Les décès causés par l'utilisation d'une machine (fixe ou mobile) ou d'un outil motorisé sont les plus nombreux, avec 57 décès sur la période 2012-2014. Les décès d'origine cardio-vasculaire sont au nombre de 54.

Le secteur des exploitations de cultures et d'élevage reste le plus touché avec près de la moitié des accidents mais le secteur des travaux forestiers présente le taux de fréquence le plus élevé.

[Télécharger les données au format Excel](#) : 

# Introduction

Cette étude sur les décès consécutifs à un accident du travail ou une maladie professionnelle (ATMP) permet de rassembler des informations précises sur les décès et leurs circonstances, de salariés agricoles de France métropolitaine, (y compris dans les départements de Moselle, du Haut-Rhin et du Bas-Rhin) dans le cadre de leur travail. Les apprentis, les stagiaires relevant des assurances sociales agricoles (ASA) et les élèves de l'enseignement technique agricole dans le cadre des activités scolaires et périscolaires sont également concernés.

## Sources et définitions

### ■ Sources de données

Les données, présentées ci-après, sont issues des questionnaires d'enquêtes retournés à la Caisse centrale par les MSA et par les Caisses d'assurance-accidents agricoles compétents sur le territoire de l'Alsace-Moselle. Elles concernent les décès survenus de 2012 à 2014. Ces données sont déclinées par type d'ATMP, par circonstance de survenue, par secteur d'activité, par sexe et âge des victimes.

Ce sont celles mises à jour début décembre 2015.

Un sous-dénombrement du nombre d'accidents mortels peut être possible, pour les causes suivantes :

- délai assez long entre l'accident et le décès,
- reconnaissance tardive du lien entre le décès et l'ATMP,
- enregistrement du décès pas toujours effectué pour des victimes sans ayant droit.

### ■ Définitions des indicateurs

#### ■ Nombre de décès

Nombre de décès par accident du travail, de trajet ou maladie professionnelle au cours de l'année.

#### ■ Taux de fréquence annuel

Nombre de décès par milliard d'heures de travail déclarées dans l'année de ces décès.

$$\frac{\text{Nombre de décès dans l'année} \times 1\,000\,000\,000}{\text{Nombre d'heures de travail}}$$

### ■ Champ de la population

Les salariés et assimilés relevant des assurances sociales agricoles sont assurés obligatoirement, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1973, contre les accidents du travail et les maladies professionnelles (ATMP).

Les salariés agricoles des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin font exception en continuant de bénéficier d'un régime local antérieur. Ils figurent toutefois dans les données présentées.

Sont également assurés par le régime ATMP des salariés agricoles, les personnes qui participent bénévolement au fonctionnement d'organismes à objet social sans caractère lucratif créés au profit des professions agricoles, les élèves des établissements d'enseignement technique et de formation professionnelle agricoles, les salariés de toute société ou groupement créé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1989 par des organismes professionnels agricoles et les allocataires du revenu de solidarité active (RSA) sous réserve d'être titulaire d'un contrat de travail dans le cadre d'une activité.

Une catégorie de risque est attribuée à chaque exploitation ou entreprise, correspondant à son activité principale (Annexe 1).

## I - LES ACCIDENTS DU TRAVAIL REPRESENTENT 71,4 % DES DECES

En France métropolitaine (départements d'Alsace et Moselle compris), sur la période triennale courant de 2012 à 2014, 262 salariés agricoles sont décédés des suites d'accident du travail, de trajet ou de maladie professionnelle, soit 87 décès en moyenne par an.

L'année 2014 avec 87 décès recensés, est proche du nombre moyen de décès sur cinq années (88) (tableau 1).

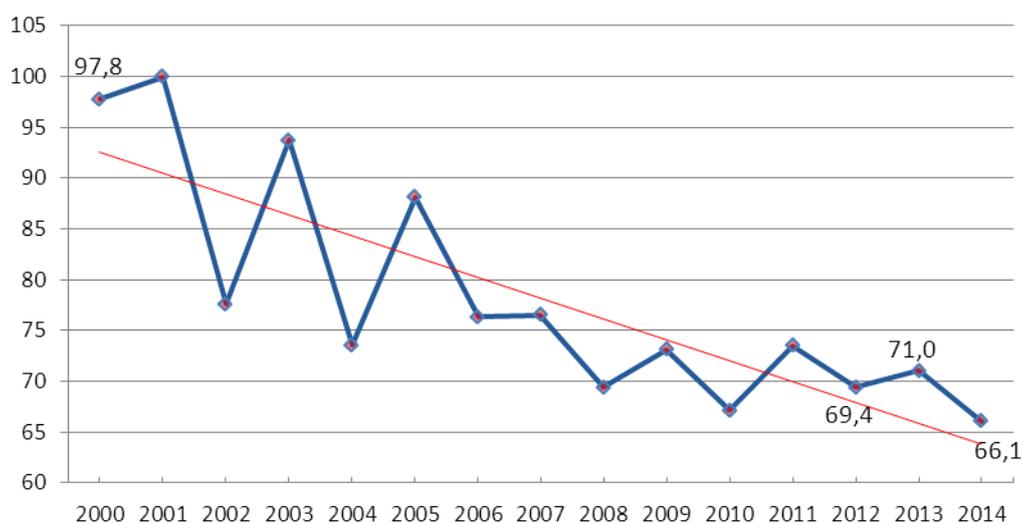
**TABLEAU 1 : NOMBRE D'ATMP MORTELS SUR LES CINQ DERNIERES ANNEES**

	2010	2011	2012	2013	2014	Total
Tous types ATMP	84	94	85	90	87	440

Source : MSA

Depuis 2002, le taux de fréquence (nombre d'accidents mortels par milliard d'heures déclarées) des accidents mortels du travail est très fluctuant, il s'inscrit toutefois dans une tendance nettement décroissante, malgré une stabilisation ces dernières années (graphique 1).

**GRAPHIQUE 1 : TAUX DE FREQUENCE DES ATMP MORTELS DEPUIS 2000**



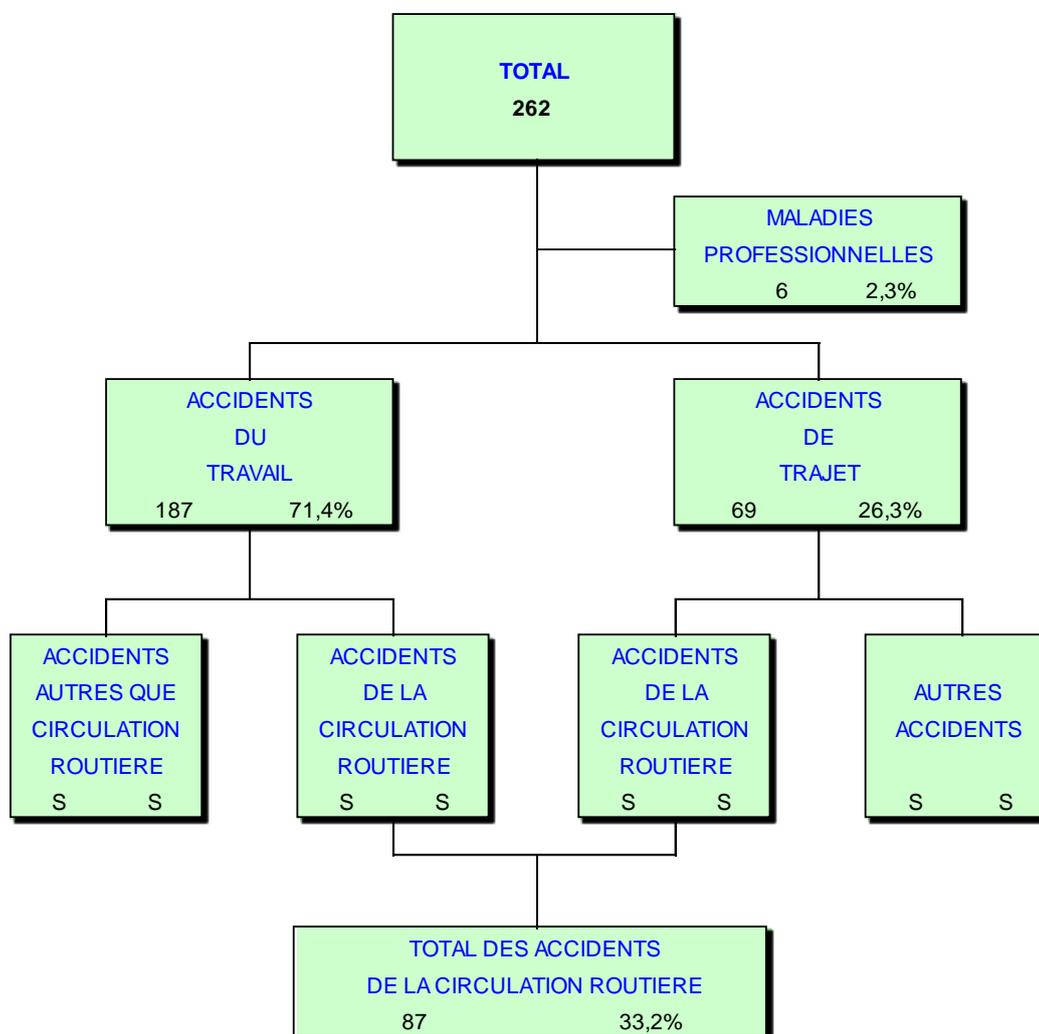
Source : MSA

Au vu du faible nombre d'accidents mortels pour une année, les indicateurs et circonstances des décès à la suite d'un accident ou maladie professionnelle mortels sont étudiés sur une période de trois ans cumulés, 2012-2014.

Sur la période de 2012 à 2014, 71,4 % des personnes décédées relèvent d'un accident du travail, 26,3 % d'un accident de trajet et 2,3 % d'une maladie professionnelle (graphique 2).

Les accidents de la circulation (du travail ou de trajet) représentent 32,1 % des ATMP mortels.

**GRAPHIQUE 2 : REPARTITION DES ATMP MORTELS SELON LE TYPE D'ACCIDENTS DE 2012 A 2014**



Source : MSA

S : donnée confidentielle, en application des règles du secret statistique

## II - NEUF VICTIMES SUR DIX SONT DES HOMMES

Les victimes (tous types d'ATMP), sont essentiellement masculines avec 91,2 % d'hommes pour la période 2012-2014 (tableau 2).

Une partie de l'explication relève du partage des valeurs du travail par genre. Les femmes, concentrent seulement 36,0 % du volume total annuel d'heures travaillées pour les salariés agricoles. Elles ne représentent également que 40,3 % du nombre de salariés agricoles (Source : bases de données statistiques MSA sur les contrats de travail des salariés agricoles).

De plus, diverses enquêtes montrent que globalement les accidents du travail mortels sont des « événements très majoritairement masculins » (exemple étude InVS : dans 94 % des accidents de travail mortels, la victime est un homme).

**TABLEAU 2 : NOMBRE CUMULE 2012-2014 DE DECES SELON LE TYPE D'ATMP ET LE SEXE DE LA VICTIME**

	Accidents du travail		Accidents de trajet		Maladies professionnelles		Tous types ATMP		Heures travaillées
	Nombre de décès	%	Nombre de décès	%	Nombre de décès	%	Nombre de décès	%	%
Homme	173	92,5%	60	87,0%	6	100%	239	91,2%	64,0%
Femme	14	7,5%	9	13,0%	0	0%	23	8,8%	36,0%
Total	187	100%	69	100%	6	100%	262	100%	100%

Source : MSA

Les salariés de 40 ans et plus sont plus fréquemment victimes d'un accident du travail au vu du nombre d'heures travaillées (tableau 3). Un tiers des victimes d'accidents du travail mortel ont entre 50 et 59 ans.

Les victimes d'accidents de trajet mortels sont plus jeunes, près de la moitié ont moins de 30 ans.

**TABLEAU 3 : NOMBRE CUMULE 2012-2014 DE DECES SELON LE TYPE D'ACCIDENT ET L'AGE DE LA VICTIME**

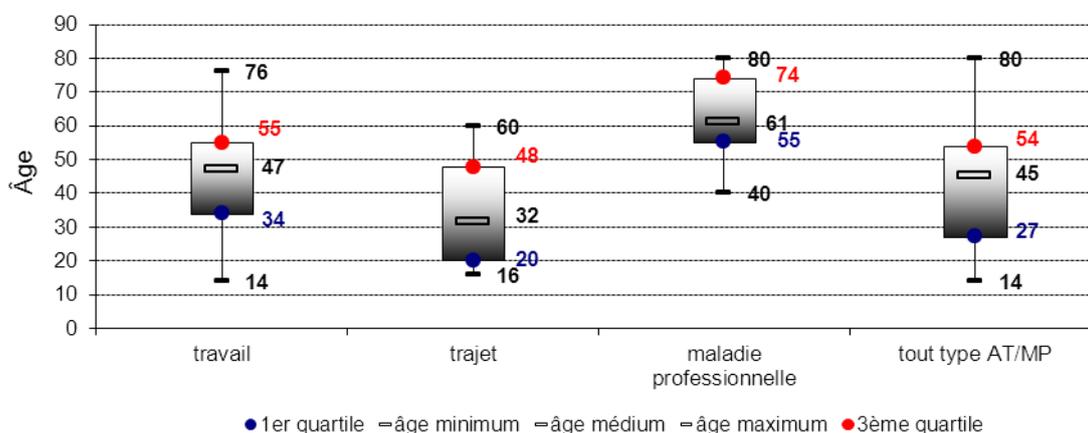
	Accidents du travail		Accidents de trajet		Maladies professionnelles		Tous types ATMP		Heures travaillées
	Nombre de décès	%	Nombre de décès	%	Nombre de décès	%	Nombre de décès	%	%
moins de 30 ans	38	20,3%	34	49,3%	0	0,0%	72	27,5%	28,1%
de 30 à 39 ans	20	10,7%	S	S	0	0,0%	30	11,5%	22,3%
de 40 à 49 ans	47	25,1%	S	S	S	S	58	22,1%	24,4%
de 50 à 59 ans	64	34,2%	S	S	S	S	79	30,2%	21,4%
60 ans et plus	18	9,6%	S	S	S	S	23	8,8%	3,8%
Total	187	100%	69	100%	6	100%	262	100%	100%

Source : MSA

S : donnée confidentielle, en application des règles du secret statistique

L'âge des victimes varie de 14 ans à 76 ans pour les accidents du travail et de trajet et de 40 à 80 ans pour les maladies professionnelles. L'âge moyen des victimes sur les trois années est de 42,1 ans avec un âge médian égal à 45 ans (graphique 3). Pour les accidents du travail, la moitié des victimes est âgée de moins de 47 ans et pour les accidents de trajet, de moins de 32 ans.

**GRAPHIQUE 3 : AGE DES VICTIMES DE DECES EN 2012-2014 SELON LE TYPE D'ACCIDENT**



Source : MSA

Alors que les salariés ayant moins d'un mois d'ancienneté représentent 3,0 % des heures travaillées, 17,9 % des victimes d'un accident du travail mortel et 21,7 % des victimes d'un accident de trajet mortel ont une ancienneté inférieure à un mois (tableau 4). Les victimes d'un accident mortel ayant une ancienneté supérieure à dix ans sont aussi particulièrement nombreuses.

**TABLEAU 4 : NOMBRE CUMULE 2012-2014 DE DECES SELON L'ANCIENNETE DE LA VICTIME**

	Accidents du travail		Accidents de trajet		Heures travaillées
	Nombre de décès*	%	Nombre de décès*	%	%
Moins d'un mois	32	17,9%	15	21,7%	3,0%
Entre un mois et un an	31	17,3%	18	26,1%	23,8%
Entre 1 an et 5 ans	41	22,9%	12	17,4%	35,5%
Entre 5 ans et 10 ans	29	16,2%	6	8,7%	19,3%
Plus de 10 ans	46	25,7%	16	23,2%	18,4%
<b>Total</b>	<b>179</b>	<b>100%</b>	<b>69</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

\* Hors non-réponses sur l'ancienneté

Source : MSA

### III - LES ACCIDENTS DE LA CIRCULATION ROUTIERE SONT A L'ORIGINE DE PRES DU TIERS DES DECES DE 2012 A 2014

De 2012 à 2014, le nombre annuel d'accidents mortels de la circulation routière (travail + trajet) demeure assez stable avec 27 à 29 décès selon les années, soit une moyenne de 28 par an.

Sur ces trois années cumulées, la part de ces accidents de la circulation routière dans le total des décès s'établit à 32,1 %. Huit accidents de la circulation sur dix sont des accidents de trajet.

Les accidents de trajet hors circulation routière sont des malaises cardio-vasculaires entre le domicile et le travail.

#### 1 - Le secteur des exploitations de cultures et d'élevage concentre plus de la moitié des accidents de la circulation

Avec 45 victimes de 2012 à 2014, les secteurs **des exploitations de cultures et d'élevage** sont les plus concernés par les accidents mortels de la circulation. Pour ces secteurs d'activités, les accidents représentent en moyenne 53,6 % du total des accidents mortels de trajet.

Parmi ces secteurs, les **exploitations viticoles**, avec douze décès, sont les plus touchées, suivies par les **cultures spécialisées** avec onze décès.

Sur les treize accidents mortels survenus dans le domaine **des travaux agricoles**, dix concernent les **entreprises de jardin, paysagistes et de reboisement**.

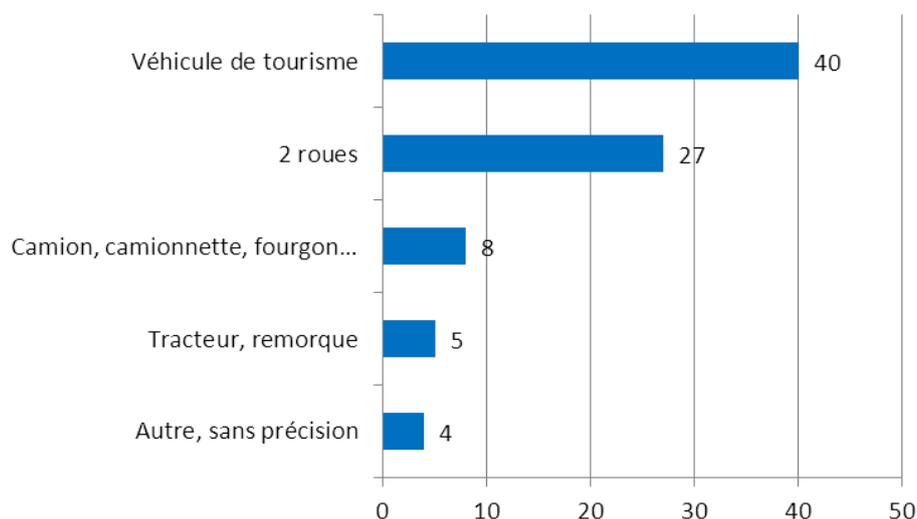
Le taux de fréquence des accidents de la circulation est de 25 à 32 accidents pour un milliard d'heures travaillées pour les secteurs des **cultures et élevages, travaux forestiers, travaux agricoles et coopératives agricoles**. Les secteurs des **organismes professionnels** et les secteurs **divers** ont un taux de fréquence moins élevé, inférieur à dix. Aucun accident de la circulation n'est dénombré dans le secteur des **artisans ruraux**.

Télécharger les données au format Excel : 

## 2 - Dans près d'un tiers des accidents, la victime se trouvait sur un deux roues

Pour près de la moitié des accidents (47,6 %), la victime se trouvait dans un véhicule de tourisme et pour près d'un tiers (32,1 %), sur un deux roues (graphique 4).

**GRAPHIQUE 4 : NOMBRE D'ACCIDENTS DE CIRCULATION ROUTIERE PAR TYPE DE VEHICULE DE LA VICTIME**



Source : MSA

Près de la moitié (48,1 %) des accidentés sur un deux roues ont moins de 30 ans, cette proportion est de 55,0 % pour les véhicules de tourisme.

Pour plus de la moitié des accidents du travail sur route (55,6 %), le véhicule de la victime est un véhicule utilitaire ou agricole (une camionnette, un camion, un tracteur, une remorque...).

Les hommes représentent 86,9 % des victimes d'accident de la circulation routière. Ils sont 96,3 % pour les seuls accidents avec un deux roues et 77,5 % pour les accidents avec un véhicule de tourisme.

Plus de la moitié (52,4 %) des accidents routiers met en cause une tierce personne, 40,5 % un conducteur d'un véhicule de tourisme et 42,9 % un conducteur de camion ou camionnette.

Trois accidents de la circulation sur dix (28,9 %) ont lieu entre 6h et 9h le matin, 26,5 % entre 17h et 19h et 14,5 % entre 12h et 14h, ce qui correspond aux heures de trajet d'arrivée, aux heures de trajet de départ et aux heures de repas du midi.

L'ancienneté moyenne des victimes d'un accident de la circulation routière est de six ans. 46,9 % ont une ancienneté inférieure à un an et 19,8 % inférieure à un mois.

## IV - SIX ACCIDENTS DU TRAVAIL MORTELS SUR DIX ONT POUR ORIGINE L'UTILISATION D'UNE MACHINE OU UN ACCIDENT CARDIO-VASCULAIRE

Le nombre d'accidents du travail mortels, y compris routiers est de 187 sur trois ans, soit 62 décès en moyenne par année, et représente 71,4 % du total des décès.

### 1 - Les exploitations de cultures et d'élevage sont les plus concernées avec 47,1 % de décès en lien avec un accident du travail

Sur la période 2012 à 2014, près de la moitié (47,1 %) des décès sont dus à des accidents survenant dans les **exploitations de cultures et d'élevage**, soit 29 en moyenne par année (graphique 5).

Dans ce domaine d'activité, 35,2 % des accidents mortels concernent les salariés des **exploitations de cultures et d'élevage non spécialisés**. Les **cultures spécialisées**, avec 30,7 % des décès et la **viticulture**, avec 19,3 %, connaissent également un taux élevé.

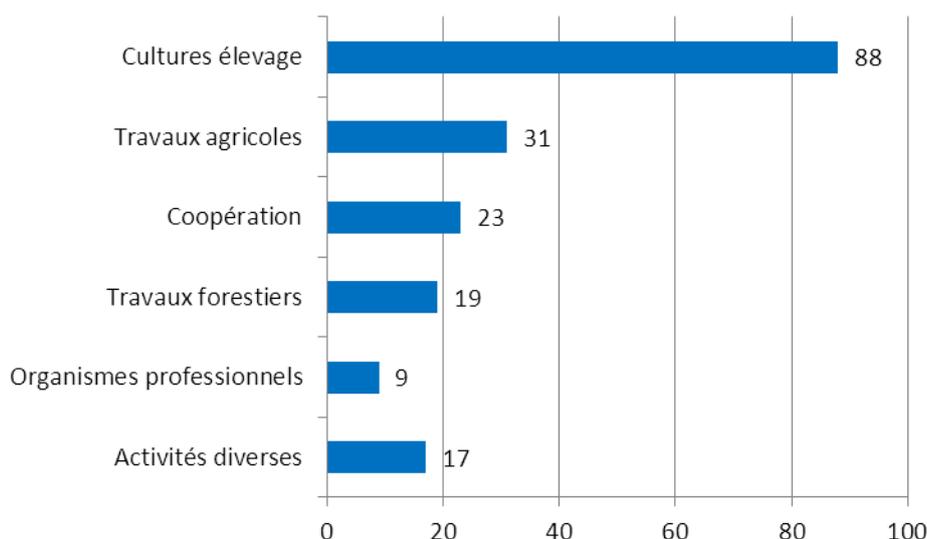
Les salariés des **travaux agricoles** ont également un nombre de décès élevé avec 31 décès survenus sur la période de 2012 à 2014, en particulier ceux des **entreprises des jardins, du paysagisme et du reboisement** avec 17 décès sur la période.

Près de huit accidents mortels sont enregistrés en moyenne par année au sein **des coopératives agricoles**. Ils surviennent principalement dans les coopératives de **stockage, conditionnement des produits agricoles, fleurs, fruits, légumes**, (neuf décès) et **d'approvisionnement en produits divers** (six décès).

Pour les secteurs **des travaux forestiers** (principalement les **exploitations de bois**), six décès sont enregistrés en moyenne par année.

En tenant compte du nombre d'heures travaillées, c'est le secteur des travaux forestiers qui a la plus forte mortalité avec un taux de fréquence de 165 décès pour un milliard d'heures travaillées.

**GRAPHIQUE 5 : NOMBRE D'ACCIDENTS MORTELS DU TRAVAIL DE 2012 A 2014 SUIVANT LE SECTEUR D'ACTIVITE DE LA VICTIME**



Source : MSA

## 2 - Les accidents mortels surviennent le plus souvent le mercredi

Pour les trois années cumulées, le mercredi est le jour le plus accidentogène de la semaine avec plus d'un quart (26,2 %) des accidents mortels survenus ce jour là.

La répartition selon le mois de survenue de l'accident est fluctuante suivant les années. Le cumul des accidents sur trois années, indique une plus forte accidentologie pour le mois de septembre, avec 12,3 % des accidents, le mois d'octobre avec 11,8 % et le mois de juin avec 11,2 %.

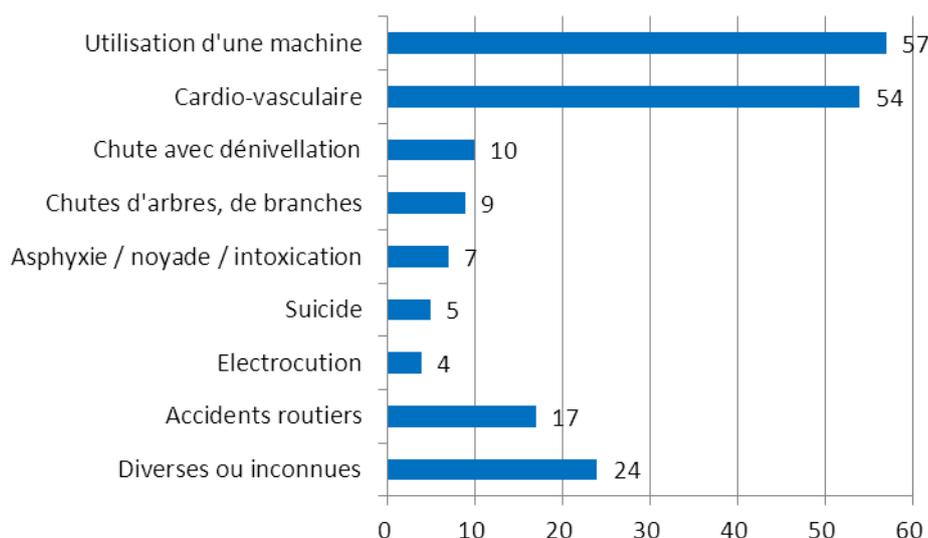
Pour ces trois mois, les secteurs concernés par les accidents mortels sont très divers et rien n'indique que cette plus forte mortalité soit liée à des travaux cycliques (labour, vendanges...) ou à l'emploi de travailleurs saisonniers.

## 3 - Trois accidents mortels du travail sur dix sont liés à l'utilisation d'une machine

Les décès ayant lieu lors de l'utilisation d'une machine (fixe ou mobile) ou d'un outil motorisé sont les plus nombreux : 57 pour la période de 2012 à 2014, soit en moyenne trois accidents sur dix (30,5 %).

Les salariés des secteurs des **cultures et élevage non spécialisés** (treize décès), des **entreprises de travaux agricoles** (sept décès), des **cultures spécialisées** (six décès) et de la **viticulture** (cinq décès) sont particulièrement concernés par ce type de décès.

GRAPHIQUE 6 : REPARTITION DU NOMBRE DE DECES PAR CATEGORIE D'ACCIDENT DU TRAVAIL DE 2012 A 2014



Source : MSA

Beaucoup d'accidents de travail mortels (hors circulation routière) sont également d'origine cardio-vasculaire avec 54 accidents de 2012 à 2014. On constate un nombre moins important en 2013 avec seulement treize décès recensés (graphique 6).

Ils représentent, 28,9 %, des accidents mortels du travail sur la période.

Les salariés des secteurs des **cultures spécialisées** (douze décès), des **entreprises de jardins, paysagistes, reboisement** (sept décès), des **cultures et élevage non spécialisés** et de la **viticulture** (cinq décès chacun) sont particulièrement concernés par ce type de décès.

De 2012 à 2014, 17 décès sont survenus sur la route dans le cadre du travail, (donc hors trajet habituel) soit une moyenne de six par année. Ils sont au nombre de cinq en 2012 pour 8,9 % des décès de l'année, quatre en 2013 pour 6,1 %, et huit en 2014 pour 12,3 %.

Sur les trois années, dix décès font suite à des chutes avec dénivellation (hors chute depuis un animal, un matériel ou une machine) dont quatre depuis un élément de bâtiment.

Les salariés agricoles tués du fait d'une chute d'arbre ou de branches représentent 4,8 % des accidentés du travail avec neuf décès sur la période.

Sur la période 2012 à 2014, sept décès sont dus à une asphyxie (trois par ensevelissement sous des produits agricoles lors de travaux dans un silo).

Cinq décès, sur la période 2012-2014, ont été identifiés comme consécutifs à un suicide de la victime dans le cadre de son activité professionnelle.

De même, quatre autres décès concernent des personnes électrocutées, toutes à la suite d'un contact d'un matériel (tuyau d'irrigation) ou d'une machine (taille-haie perche) avec une ligne électrique aérienne.

#### **4 - Les décès d'origine cardio-vasculaire concernent les salariés de plus de 30 ans**

Les accidents mortels du travail survenus lors de l'utilisation d'une machine (fixe ou mobile) ou d'un outil motorisé concernent toutes les classes d'âge, en particulier les moins de 29 ans et les 40 à 59 ans.

Les accidents cardio-vasculaires touchent les plus de 30 ans, ce qui est normal car la probabilité d'une mortalité à la suite de ce type de malaise augmente avec l'âge de la victime.

Les chutes avec dénivellation concernent également les plus de 30 ans.

Les suicides concernent les salariés âgés de 40 à 59 ans.

[Télécharger les données au format Excel](#) : 

## Chiffres clés pour la période 2012-2014

- |  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>◆ 262 salariés sont décédés à la suite d'un accident ou d'une maladie professionnelle.</li><li>◆ Sept décès sur dix (187) sont survenus à la suite d'un accident du travail et un quart (69) des décès à la suite d'un accident de trajet.</li><li>◆ Six décès font suite à une maladie professionnelle.</li><li>◆ Les hommes, avec 91,2 % des décès, sont les plus touchés.</li><li>◆ L'âge moyen des victimes est de 42,1 ans.</li><li>◆ La moitié des victimes d'accident de trajet sont âgées de moins de 30 ans.</li><li>◆ Le taux de fréquence des ATMP mortels, avec 66 accidents pour un milliard d'heures travaillées en 2014, reste dans une tendance décroissante depuis 2002.</li><li>◆ Deux décès d'un accident du travail ou de trajet sur dix concernent les nouveaux embauchés depuis moins d'un mois.</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>◆ Un tiers des décès est dû à des accidents de la circulation routière.</li><li>◆ Plus de la moitié des accidents de la circulation routière concerne les secteurs des exploitations de cultures et d'élevage.</li><li>◆ La victime se trouvait dans un véhicule de tourisme dans près de la moitié des accidents de la circulation et sur un deux roues dans près d'un tiers.</li><li>◆ Plus de la moitié des accidents de la circulation routière mettent en cause une tierce personne.</li><li>◆ Les exploitations de cultures et d'élevages sont également très concernées par les accidents mortels du travail avec 47,1 % des décès.</li><li>◆ Trois décès d'un accident du travail sur dix sont survenus lors de l'utilisation d'une machine (fixe ou mobile) ou d'un outil motorisé et également trois sur dix sont d'origine cardio-vasculaire.</li></ul> |
|--|--|

### Sigles cités :

- ASA : Assurances sociales agricoles  
AT/MP : Accidents du travail – maladies professionnelles  
DERS : Direction des études, des répertoires et des statistiques  
InVS : Institut de veille sanitaire  
MSA : Mutualité sociale agricole

### Bibliographie :

- « Des indicateurs en santé au travail – Les accidents mortels d'origine professionnelle en France » Institut de veille sanitaire (InVS), septembre 2011.

# ANNEXE

## CATEGORIES DE RISQUE DES SALARIES AGRICOLES

### Classement des exploitations et des entreprises agricoles par secteur d'activité et catégorie professionnelle

#### **CULTURES ET ELEVAGE - Secteurs d'activités n° 1 et 2**

- 110 - Cultures spécialisées
- 120 - Champignonnières
- 130 - Elevage spécialisé de gros animaux
- 140 - Elevage spécialisé de petits animaux
- 150 - Entraînement, dressage, haras
- 160 - Conchyliculture
- 170 - Marais salants
- 180 - Cultures et élevage non spécialisés
- 190 - Viticulture
- Personnel de bureau : codes risques AT 111, 121, 131, 141, 151, 161, 171, 181 et 191

#### **TRAVAUX FORESTIERS - Secteur d'activité n° 3**

- 310 - Sylviculture
- 320 - Gemmage
- 330 - Exploitations de bois
- 340 - Scieries fixes
- Personnel de bureau : codes risques AT 311, 321, 331 et 341.

#### **ENTREPRISES DE TRAVAUX AGRICOLES - Secteur d'activité n° 4**

- 400 - Entreprises de travaux agricoles
- 410 - Entreprises de jardins et entreprises paysagistes, entreprises de reboisement
- Personnel de bureau : codes 401 et 411.

#### **ARTISANAT RURAL - Secteur d'activité n° 5**

- 500 - Artisans du bâtiment
- 510 - Autres artisans ruraux
- Personnel de bureau : codes 501 et 511.

#### **COOPERATION - Secteurs d'activités n° 6 et 7**

- 600 - Stockage et conditionnement (à l'exception des fleurs, fruits ou légumes)
- 610 - Approvisionnement
- 620 - Traitement des produits laitiers
- 630 - Traitement de la viande
- 640 - Conserverie des produits autres que la viande
- 650 - Vinification
- 660 - Insémination artificielle
- 670 - Sucrierie, distillerie
- 680 - Meunerie, panification
- 690 - Stockage et conditionnement de fleurs, fruits ou légumes
- 760 - Traitement des viandes de volailles
- 770 - Coopératives diverses
- Personnel de bureau : codes risque AT 601, 611, 621, 631, 641, 651, 661, 671, 681, 691, 761 et 771.

#### **ORGANISMES PROFESSIONNELS - Secteur d'activité n° 8**

- 801 - Mutualité agricole
- 811 - Crédit agricole
- 821 - Autres organismes
- 830 - Société d'intérêt collectif agricole d'électricité (SICAE) Personnel statutaire
- 832 - Société d'intérêt collectif agricole d'électricité (SICAE) Personnel temporaire

**ACTIVITE DIVERSES - Secteur d'activité n° 9**

- 900 - Gardes-chasse et gardes-pêche
- 910 - Jardiniers, gardes forestiers
- 920 - Remplacement, travail temporaire, etc.
- 940 - Membres bénévoles
- 950 - Etablissements privés d'enseignement technique et de formation professionnelle
- 970 - Personnels enseignants des établissements d'enseignement agricole privé visés à l'article 1144 du Code rural (11°)
- 980 - Travailleurs handicapés des ESAT (ex CAT)
- ---4 - Apprentis
- ---5 - Etablissements publics d'enseignement technique et de formation professionnelle
- Personnel de bureau : codes risques AT 901, 911, 921, 941, 951 et 971.

**MSA Caisse Centrale**

**Direction des Etudes, des Répertoires et des  
Statistiques**

---

Les Mercuriales

---

40, rue Jean Jaurès

---

Tél. : 01 41 63 77 77

---

93547 Bagnolet Cedex

---

[www.msa.fr](http://www.msa.fr)



L'essentiel & plus encore